

Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie – SISW – asbl
9/3, rue des Croisiers – 5000 Namur
Email : sisw@swing.be
Tél./ fax: 081.26.05.05
N° Compte IBAN : BE97 3601 0012 7749
BIC : BBRUBEBB
N° d'entreprise 0456658875

TARIF DU SISW AU 1^{ER} JANVIER 2014

1. Les cotisations individuelles pour personnes sourdes domiciliées en Région wallonne

La cotisation annuelle (année civile) de 25 € donne accès à un forfait de 40 heures d'interprétation. Les frais de déplacements, les frais administratifs et de gestion de dossier sont inclus dans la cotisation.

Le client peut renouveler son forfait si les 40 heures sont dépassées.

Le forfait vaut pour une année civile sans report à l'année suivante.

Lors de la prestation, la personne sourde ayant payé la cotisation doit être présente.

2. Les cotisations couples et familles domiciliées en Région wallonne

La cotisation annuelle (année civile) de 40 € donne accès à un forfait de 80 heures d'interprétation au bénéfice des membres du couple ou de la famille vivant sous le même toit. Les frais de déplacements, les frais administratifs et de gestion de dossier sont inclus dans la cotisation.

Le client peut renouveler son forfait si les 80 heures sont dépassées.

Le forfait vaut pour une année civile sans report à l'année suivante.

3. Les cotisations collectives

Les cotisations collectives sont accessibles aux associations ou aux organismes travaillant dans le monde de la surdité et disposant au moins d'un siège d'activité en Région wallonne.

Cette cotisation vise l'interprétation de réunions ou d'activités internes à l'association : réunions d'équipe, réunions des instances de l'association, formations professionnelles organisées au sein de l'association, réunion des membres de l'association, formations auxquelles participe un responsable ou un membre du personnel de l'association dans le cadre de ses fonctions,...

Cette cotisation ne couvre pas les prestations d'interprétation de conférences publiques organisées par l'association, les conférences de presse, les représentations de l'association dans le cadre d'un salon, les foires, etc.

Divers forfaits sont possibles :

- Soit 75 € pour 10 heures d'interprétation;
- Soit 125 € pour 20 heures d'interprétation;
- Soit 250 € pour 50 heures d'interprétation.

Le client peut renouveler son forfait si le nombre d'heures est dépassé.

Le forfait vaut pour une année civile sans report à l'année suivante.

4. Les cotisations professionnelles

Les cotisations professionnelles sont accessibles aux employeurs wallons occupant des personnes sourdes.

Cette cotisation vise l'interprétation de rencontres entre le travailleur et l'employeur ainsi que l'interprétation de réunions professionnelles internes ou de formations professionnelles suivies par le travailleur.

Divers forfaits sont possibles :

- Soit 75 € pour 10 heures d'interprétation;
- Soit 125 € pour 20 heures d'interprétation;
- Soit 250 € pour 50 heures d'interprétation.

Le client peut renouveler son forfait si le nombre d'heures est dépassé.

Le forfait vaut pour une année civile sans report à l'année suivante.

5. Les prestations soumises à facturation

L'interprétation de rencontres entre deux personnes, l'interprétation de réunions (moins de 6 personnes présentes) effectuées en binôme (deux interprètes) est facturée à 45€/heure.

L'interprétation d'autres prestations telles que les réunions où de nombreuses personnes sourdes et entendantes interviennent (plus de 6 personnes), les conférences, ... est facturée à 55€/heure.

Le calcul des heures en vue de la facturation se base sur les heures mentionnées dans la confirmation de la prestation au client.

Le temps de midi n'est pas facturé sauf en cas d'indications contraires.

Dans le calcul des heures prestées, toute heure entamée est due.

Le cas échéant, le temps d'attente est facturé à 20€/heure.

Un forfait de 35€/par interprète est en outre facturé pour les frais de déplacements.

Le coût horaire des prestations est majoré de 10€ pour les prestations effectuées les dimanches, les jours fériés ou en semaine après 22 heures.